



2 NEGOCIATION D'UN ACCORD PURIANNUEL SUR L'AVENIR DE RENAULT EN FRANCE

LA DIRECTION RENAULT NOUS PROPOSE AU
21^{ème} SIECLE LE RETOUR À LA SERVITUDE !

La direction entame cette nouvelle discussion sur l'organisation du temps de travail en précisant que les affectations des nouveaux projets sur les sites français seront assujetties à la signature de cet accord de compétitivité. Ce chantage n'exclut pas la remise en cause des accords déjà signés chez Alpine et Renault ElectricCity.

La CGT refuse ce procédé et met en avant des propositions pour une vraie politique industrielle, sociale et environnementale.

La direction imagine appliquer à Renault SAS et ses filiales la future convention collective de la métallurgie, le fantasme par l'Union des Industries Métallurgiques et Minières.

Retrouvez en vidéo le point sur la 2ème réunion de négociation en flashant le QR code ci-contre.



Temps de travail effectif :

La direction impose le passage de 1603 heures de travail par an à 1607 heures par an, c'est-à-dire l'augmentation du temps de travail annuel.

Le taux horaire des salariés actuels ne changera pas et ils seront rémunérés sur la base de 1607 heures. Les nouveaux embauchés eux, seront payés sur la base de 1603 heures pour un temps de travail effectif de 1607 heures.

La CGT Renault propose :

La réduction du temps de travail.

Pour le 21ème siècle : le progrès social avec 32 heures hebdomadaires, sans modulation.

Cette proposition vise à permettre à des millions de salarié-e-s d'accéder à un temps plein à 32 heures, à résorber la précarité et les contrats courts subis, à permettre aux sa-

lariés de partir plus tôt en retraite pour cause de pénibilité et à prévenir celle-ci par des aménagements du temps de travail négociés.

Enfin nous proposons de mieux encadrer l'utilisation de l'activité partielle, devenue un mode de gestion et d'optimisation pour les grandes entreprises.

Les pauses en équipe ne seront plus rémunérées :

Actuellement, et principalement sur le périmètre Renault SAS, les pauses (20 minutes) ne sont pas considérées comme du temps de travail effectif mais elles sont payées.

La direction veut maintenir le paiement des pauses pour les salariés déjà en poste, mais pas pour les nouveaux embauchés. Il y aurait donc 2 types de contrat : d'une part les « anciens » CDI, d'autre part les nouveaux, avec des conditions moins favorables !

Pour le maintien du salaire des actuels CDI, la direction envisage de créer une ligne sur la fiche de paie de type « garantie accessoires ».

La proposition de la direction de supprimer le paiement des heures de pause pour les nouveaux embauchés représente 7h24 par mois de baisse de rémunération (environ 82,50 brut).

La CGT Renault propose :

30 minutes de pause incluses dans le temps de travail effectif et rémunérées en tant que tel pour tous les salariés.

Suppression des franchises de départs en congés et fin d'année :

Actuellement, et principalement sur le périmètre Renault SAS, les salariés bénéficient de franchises de :

- 4 heures pour le départ en congés principal,
- 2 heures en fin d'année prises de la manière suivante : 1h lors de la dernière séance de travail avant Noël et 1h lors de celle de fin d'année.

La direction veut les transformer en :
- 4 heures dans le compte CTC (à la main de la direction),
- 2 heures dans le CTI.

La CGT Renault propose :

Le maintien des heures de franchise ! C'est un acquis obtenu par les luttes des salariés Renault ayant abouti aux heures de congés principaux et pour les fêtes de fin d'année.

Allongement du temps de travail obligatoire :

La direction impose 8 samedis de travail obligatoires.

Les heures de travail seront rémunérées à hauteur de 120% contre 125% actuellement !

Une prime uniforme de 10 euros bruts serait attribuée par samedi travaillé !

Il sera possible d'imposer un allongement de la séance de travail quotidienne à hauteur d'une heure. Le temps de pause supplémentaire de 5 minutes pris en début d'équipe actuellement, sera à la main du manager.

Le volontariat sera « privilégié » !

La CGT Renault propose :

Pas de travail le samedi ni d'allongement du temps de travail quotidien.

L'organisation du travail doit permettre de réaliser la production dans le temps imparti.

En cas de nécessité de temps de travail supplémentaire, les heures doivent être payées à 150% et doivent être uniquement au volontariat.

La CGT propose 13h de coupure entre 2 séances de travail (proposition Organisation Internationale du Travail).

Gestion des heures supplémentaires :

La direction propose la réduction de la rémunération des heures supplémentaires avec un passage de 25% à 20%.

Le décompte des heures supplémentaires se fera sur une durée de travail :

- Moyenne mensuelle de 151,67 h
- Ou au-delà de 1607 h annuelles (actuellement 1603 h)

Les heures supplémentaires peuvent être au choix du salarié : payées ou prises en repos dans un délais de 7 mois.

La CGT Renault propose :

Une durée du temps de travail hebdomadaire de 32 heures, sans modulation !

Le déclenchement d'une majoration à partir de la 33^{ème} heure à 25% pour les 4 premières heures puis à 50% pour les heures suivantes.

Un contingent de 107h / an d'heures supplémentaires.

Pour les cadres au forfait-jour, il serait porté à 200 jours contre 218 jours actuellement.

La direction de Renault, comme celle des principales entreprises, impose une flexibilité accrue pour les salariés qui doivent se soumettre toujours plus et s'adapter à la production.

Nous avons la possibilité de changer les orientations de la direction. Dans les ateliers et les bureaux, nous devons débattre de notre activité, de nos propositions autour de notre projet industriel, pour l'amélioration de nos conditions de travail.

Salariés et syndicats CGT, nous devons ensemble construire les réactions pour le contrat social et industriel du 21^{ème} siècle chez Renault et dans la filière automobile française !

Seul le rapport de force inversera les ambitions de la direction !